

La Chambre des Métiers retenue par AGORA pour développer 37 logements abordables à Belval

La Chambre des Métiers a été retenue par AGORA dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt relatif aux logements dédiés aux salariés dans le quartier Belvie, à Belval. Ces 37 logements abordables seront destinés aux salariés des entreprises artisanales luxembourgeoises. Leur acquisition sera portée par la Chambre des Métiers Services S.à r.l.-S.I.S., une société d'impact sociétal en cours de création à l'initiative de la Chambre des Métiers. Cette nouvelle structure aura pour mission de développer, d'acquérir, de détenir et de gérer des logements abordables destinés aux salariés du secteur artisanal.

Une réponse concrète à un défi majeur pour les entreprises artisanales

L'accès au logement constitue aujourd'hui l'un des principaux défis auxquels sont confrontées les entreprises artisanales luxembourgeoises. Au-delà des difficultés de recrutement déjà bien connues, de nombreuses entreprises rencontrent également des difficultés croissantes pour attirer et fidéliser leurs collaborateurs en raison du coût élevé et de la rareté des logements.

Les résultats préliminaires d'une récente enquête mettent en évidence un besoin potentiel de 330 logements, dont une centaine dans le canton d'Esch-sur-Alzette, et démontrent l'existence d'une demande réelle et justifient pleinement la création d'un outil dédié au logement des salariés du secteur.

Un projet pilote aux ambitions durables

Tom Wirion, Directeur Général de la Chambre des Métiers affirme : « L'acquisition de ces 37 logements constitue bien plus qu'une opération immobilière. Elle marque le lancement d'un nouvel outil au service de l'Artisanat luxembourgeois. Notre ambition est claire : permettre à davantage de salariés des entreprises artisanales d'accéder à

un logement abordable et contribuer ainsi à renforcer l'attractivité et la compétitivité d'un secteur essentiel à notre économie. »

La Chambre des Métiers Services S.à r.l.-S.I.S. entend adapter progressivement la taille de son parc immobilier aux besoins effectivement constatés auprès des entreprises artisanales. La structure s'appuiera notamment sur un registre dédié permettant d'identifier les besoins des entreprises en fonction de la région et de la composition du ménage des salariés afin d'orienter les futurs projets immobiliers en conséquence.

Un grand pas pour AGORA : un lot entier de Belvie réservé au logement abordable des salariés

Pour AGORA, société de développement urbain détenue à parts égales par l'État luxembourgeois et ArcelorMittal, ce partenariat marque une première : un lot entier de Belvie, le nouveau quartier de Belval, est réservé au régime des logements dédiés aux salariés. AGORA a choisi de consacrer l'intégralité du Lot 15 à ce dispositif, convaincue que le logement abordable progressera plus vite si les employeurs y prennent part, aux côtés de l'État et des promoteurs publics.

Le Lot 15 réunit deux bâtiments de six et cinq niveaux, pour une surface construite brute de 4 098 m². 3 851 m² sont affectés aux 37 logements abordables et 247 m² à des commerces et services en rez-de-chaussée. Conformément au concept de mobilité du quartier, 39 places de stationnement sont rattachées au projet dans un Mobility Hub mutualisé.

AGORA a retenu un montage volontairement simple : elle conçoit et réalise les bâtiments, puis les cède en VEFA à la structure qui porte le projet. Ce montage a été pensé pour pouvoir être reproduit sur d'autres lots, à Belvie comme à Metzeschmelz.

Jorge Teixeira, Directeur Développement et Innovation d'AGORA, souligne : « Réserver un lot entier de Belvie au logement des salariés est un grand pas pour AGORA. Nous faisons de l'employeur un acteur du logement abordable, avec un montage simple et un cadre juridique clair. La confiance de la Chambre des Métiers montre que Belvie répond déjà à un besoin concret : faciliter l'accès au logement des salariés des entreprises artisanales membres de la chambre patronale. »

Belvie, un quartier qui inspire confiance

L'engagement de la Chambre des Métiers confirme l'attrait de Belvie, dernier chapitre de la reconversion de Belval. Le quartier couvre 8,37 hectares et accueillera à terme 684 logements. Plus de la moitié de son périmètre est consacrée aux espaces publics, et le stationnement résidentiel est regroupé dans deux Mobility Hubs, à 200 mètres au plus de chaque logement.

Les futurs locataires du Lot 15 auront à pied le futur terminus du Tram, CHNS, gare de Belval-Lycée, l'Université du Luxembourg, les écoles du quartier et Belval Plaza.

Une initiative complémentaire à la politique nationale du logement

La Chambre des Métiers et AGORA saluent l'engagement du Gouvernement et du Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire en faveur du régime des logements dédiés aux salariés, qui permet aux employeurs de participer activement aux efforts visant à accroître l'offre de logements abordables.

L'enquête réalisée par la Chambre des Métiers montre néanmoins que de nombreuses entreprises hésitent à s'engager sur cette voie. Plus de la moitié des répondants considèrent le cadre juridique et administratif comme particulièrement complexe. La création de la Chambre des Métiers Services S.à r.l.-S.I.S. répond à un constat simple : si de nombreuses entreprises artisanales souhaitent contribuer au logement de leurs salariés, elles ne disposent souvent ni du temps, ni des ressources, ni de la taille critique nécessaires pour porter seules ce type de projet. La nouvelle structure a précisément pour mission de leur offrir une solution clé en main.

Investir dans les salariés, c'est investir dans l'avenir de l'économie

L'Artisanat constitue un pilier essentiel de l'économie luxembourgeoise et joue un rôle central dans la transition écologique du pays. Dans le seul secteur de la construction, près de 20.000 salariés partiront à la retraite au cours des dix prochaines années.

Face à cet enjeu, la capacité du secteur à attirer de nouveaux talents revêt une importance stratégique. L'accès à un logement abordable à proximité du lieu de travail constitue désormais un facteur déterminant pour de nombreux salariés.

Par cette initiative, la Chambre des Métiers confirme sa volonté d'accompagner les entreprises artisanales au-delà de ses missions traditionnelles et de développer des solutions innovantes répondant aux défis structurels auxquels elles sont confrontées.

Luxembourg, le 19 octobre 2026

Communiqué par la Chambre des Métiers & AGORA

CONTACTS

Chambre des Métiers

Hanna Meyer

presse@cdm.lu

+352 42 67 67 - 1

AGORA

Claire Faber

claire.faber@agora.lu

+352 26 53 44